



Compte-rendu de l'Assemblée Générale consultative du 28/04/2021

34 participants

Intervenants : David Cardoso, Président de l'ACOPsy
Geoffrey Gauvin, Vice-président de l'ACOPsy
Caroline Collin-Blondel, Communication et rédaction web
Marie Guellec, Aspects juridiques et rédaction web

Ordre du jour :

- Qui sommes-nous ?
- 1. Parution de la proposition de loi n°4055 du 7 avril 2021, proposant la création d'un Ordre des Psychologues.
- 2. Communication de l'ACOPsy : site web et réseaux sociaux.
- 3. Rendez-vous du 5 mai de l'ACOPsy avec le Ministère des Solidarités et de la Santé.
- 4. Adhésion à l'Association.

Qui sommes-nous ?

L'ACOPsy a été créée il y a environ un an, pour rassembler les psychologues en faveur de la création d'un Ordre des Psychologues de France.

La stratégie initiale de l'Association était de rassembler des professionnels, rédiger un projet cohérent, puis le promouvoir auprès des pouvoirs publics.

Suite à la parution d'une proposition de loi enregistrée à l'Assemblée nationale, l'ACOPsy a dû revoir sa stratégie : aujourd'hui, nous aspirons à obtenir la consultation des psychologues sur cette proposition, rassembler les points de vue et les propositions à son sujet, et demander à ce qu'ils soient entendus et pris en compte au cours du processus législatif.

1. La proposition de loi n°4055.

Enregistrée à l'Assemblée nationale le 7 avril dernier.

Pour ceux qui n'auraient pas eu l'occasion de la lire, elle est disponible en version intégrale sur le lien suivant : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/textes/115b4055_proposition-loi.

Ce texte est à l'initiative de 3 psychologues extérieurs à l'Association (Maximilien Bachelart, Serge Mori, Damien Piro) et de 15 députés issus du parti Les Républicains.

L'ACOPsy n'est donc pas à l'origine de ce texte : elle n'a pas été consultée sur son contenu, et n'était pas non plus informée de sa sortie avant son enregistrement à l'Assemblée nationale.

Après lecture, l'Association a décidé de se placer en soutien de cette proposition de loi : le contenu semble correct, notamment au niveau technique, et correspond à ce que l'ACOPsy aurait pu demander dans un ou deux ans, même si les psychologues n'ont pas été consultés de manière démocratique. L'ACOPsy souhaite que les demandes des professionnels soient écoutées et prises en compte au cours du processus législatif.

- Intervention d'Ophely pour souligner que des sujets importants n'ont pas été abordés dans cette version de la proposition de loi (ex : prise en compte des psychologues non cliniciens).

- Intervention de Stéphane pour partager le point de vue des trois psychologues au moment de la rédaction du texte : le mettre en avant au niveau des pouvoirs publics pour engager un débat national, et rédiger un texte volontairement sobre pour laisser aux professionnels l'occasion de choisir ensemble les missions et le fonctionnement de l'Ordre.

Stéphane souligne également une nécessaire information des psychologues, car l'on observe sur les réseaux une importante confusion entre le texte n°4055, déposé par les députés, au sujet de l'ordre, et des décrets et arrêtés, pris par le gouvernement, sur d'autres types de mesures (remboursement, prescription, etc). Ces thèmes sont indépendants.

Le long processus législatif va laisser le temps aux professionnels de se concerter : la proposition de loi doit d'abord passer devant la Commission aux Affaires Sociales, ce qui ne se fera pas avant l'automne, puis elle doit être programmée à l'agenda parlementaire (ce qui dépendra de leurs priorités, notamment avec l'approche des élections) ; la navette parlementaire entre l'Assemblée nationale et le Sénat prend ensuite plusieurs mois.

2. Communication de l'ACOPsy.

- Sortie imminente du site web de l'Association.

L'ACOPsy espérait sortir son site internet plus tôt, mais a dû réévaluer sa nécessité, revoir sa stratégie, puis rerédiger tout son contenu, suite à la parution de la proposition de loi.

Le site nous apparaît donc comme un outil pertinent, pour diffuser des informations autour de la proposition de loi et de l'idée générale d'un Ordre professionnel des Psychologues. Il servira à la fois de vitrine pour l'activité de l'Association, et d'accompagnement tout au long du processus législatif*.

* Il semble utile de rappeler que l'ACOPsy a pour unique objet la création d'un Ordre des Psychologues dans de bonnes conditions : le jour où un Ordre serait mis en place, l'Association serait automatiquement dissoute. Elle n'a pas non plus vocation à devenir l'Ordre.

Des éléments du site seront relayés sur les réseaux sociaux, qui sont un bon terrain d'échange entre les professionnels. Ils vous permettront d'accéder à une version plus complète sur le site web, mais peuvent également être partagés pour donner de la visibilité sur notre propos !

Le site n'est pas encore accessible et est en cours de finitions, son adresse sera diffusée sur nos réseaux :-)

- Page Facebook.

Notre page Facebook est en cours de remise au goût du jour, et va devenir plus dynamique, les réseaux étant propices aux échanges. Notre nombre d'abonnés se situe à plus de 5500 personnes, ce qui lui donne une bonne visibilité.

- Page LinkedIn.

Une page LinkedIn vient tout juste d'être créée et servira à rassembler les professionnels qui n'utilisent pas facebook. Elle permettra également de mettre en avant des contenus du site web et des actualités.

Retrouvez-la ici : <https://www.linkedin.com/company/association-acopsy/>

- Page Twitter.

Nous réfléchissons à mettre également en place une page Twitter, qui semble être un bon réseau de communication et de visibilité, notamment au niveau des politiques et des journalistes.

Si vous êtes intéressé(e), votre participation est la bienvenue !

- Communication avec les autres organisations.

L'ACOPsy est ouverte au dialogue avec les autres organisations de psychologues, notamment les syndicats. Nous avons pris contact avec le Syndicat National des Psychologues (SNP) qui s'est dit ouvert à un échange, une fois qu'ils auront pu en discuter en interne. D'après eux, il est possible qu'une rencontre s'organise la semaine prochaine.

3. Rencontre avec le Ministère des Solidarités et de la Santé, 5 mai.

Une rencontre en visio est prévue le 5 mai 2021 entre 4 membres de l'ACOPsy et deux représentants du ministère, conseillers d'Olivier Véran : Mme Sophie Sergent-Decherf, conseillère sur les professions de la santé et du numérique, et M. Philippe Morlat, conseiller sur le domaine hospitalo-universitaire.

C'est l'ACOPsy qui est à l'initiative de ce rendez-vous.

Les objectifs de l'Association pour cette rencontre :

- Connaître la position du Gouvernement sur cette proposition de loi.
- Demander à ce que les psychologues soient consultés au cours du processus entier, par le biais de leurs organisations représentatives (associations, syndicats, etc)
- Se proposer comme interlocuteur, en amenant des premiers éléments consultatifs sur le point de vue des psychologues quant à cette proposition de loi.

Cette rencontre sera donc limitée aux objectifs des statuts de l'ACOPsy : la question d'un ordre des psychologues, et ne sera pas utilisée pour des revendications salariales ou autres, qui relèvent de la mission des syndicats.

Sur ces questions, l'Ordre lui-même sera amené à se positionner quand il sera mis en place, mais elles ne sont pas pertinentes sur ce sujet au moment de décider de sa mise en place ou non. Par ailleurs, l'existence d'un Ordre pourrait permettre une meilleure représentation des professionnels sur ces questions. Ex : la question du statut paramédical, médical, ou autre, des psychologues. L'Ordre aura également vocation à ce que ses décisions soient votés pour ses élus, donc par des membres de la profession uniquement.

Les sujets touchés ou non par l'Ordre et le montant de sa cotisation dépendront des missions qui lui seront confiées : son objectif de base sera vraisemblablement de proposer un socle commun d'harmonisation, non limitant, et il semble pertinent que la proposition de loi soit sobre, et que l'Ordre commence avec peu de missions, le temps que les professionnels puissent se concerter sur leurs souhaits dans ce domaine.

Cette instance sera probablement régulatrice, mais surtout protectrice, unificatrice, et démocratique.

- Intervention de Patrick-Ange pour souligner l'intérêt d'unifier et non de cliver la profession par les débats, et de prendre en compte les échecs du passé dans les réflexions actuelles.

4. Adhésion à l'ACOPsy.

Si ces questions vous intéressent, rejoignez-nous !

L'adhésion à l'ACOPsy est gratuite et possible pour tous (nous faisons la différence entre nos adhérents psychologues et les autres, afin d'être transparents sur notre niveau de représentativité), et possible actuellement sur le lien suivant : <https://forms.gle/CbqymhnHwB3teR4r5>.

À sa sortie, l'adhésion sera possible directement sur notre site web.

À ce jour, nous comptons environ 200 membres.

Vous pouvez adhérer à l'ACOPsy même si vous n'êtes pas certain d'être en faveur de la version précise de l'ordre qui est proposée actuellement : votre voix est la bienvenue au sein des débats et de la représentativité ! Votre avis sera pris en compte.

- Plus nous serons nombreux (notamment au niveau des membres psychologues), plus nous serons représentatifs de la profession.
- Différentes compétences, différents points de vue, différentes lectures, seront intéressants pour comprendre la question selon tous ses aspects (notamment juridiques et politiques).
- Faisons de cette question un processus démocratique, qui rassemble les membres de notre profession, et que la voix de chacun puisse être entendue !

Concernant la division entre les différentes spécialité et approches, on note que les jeunes diplômés sont moins dans le clivage, et plus favorables au changement et au rassemblement (a priori, ils semblent en général être plus « pro-ordre »).

- Intervention de David, qui remarque que les psychologues non cliniciens se sentent aussi moins dans le conflit entre confrères. Il précise d'ailleurs que les non cliniciens sont actuellement peu représentés dans les débats, et peu pris en compte dans le contenu de la proposition de loi. Un projet où tous se retrouvent serait préférable.

Les personnes hésitantes et réticentes sont les bienvenues à l'Association, pour s'exprimer, se former (notamment juridiquement) sur la question, s'informer... Notre objectif est de pouvoir avoir un débat éclairé et démocratique.

Vous pouvez non seulement adhérer pour manifester votre soutien, mais aussi rejoindre les membres actifs pour participer à ces développements. Pour cela, vous pouvez nous contacter à l'adresse contact@acopsy.fr !

Merci à tous pour votre participation et votre soutien !